Financé par l'Union européenne

Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

EXPERTISE FRANCE
GROUPE AFD

Revue de presse

Hakama / Appui à la mise en œuvre d'une gestion publique efficace et transparente

Appui technique
à la mise en œuvre d'une gestion publique
plus efficace et transparente dans le cadre de la LOF

05 Juin 2023

Expertise France
Créé par : Imane HATIMY

Table des matières

Table des matières 2
Investissement : Les recommandations de la Cour des comptes pour améliorer l'attractivité du Maroc 3
Hausse du taux de chômage à 12,9% au 1er trimestre 2023 5
La finance digitale passée au crible : le PNUD Maroc et Bank Al-Maghrib lancent leur rapport d'évaluation 6
Climat : Cadre stratégique de coopération entre le Maroc et le Royaume-Uni 7
Réunion de Haut Niveau Maroc-Portugal : 12 accords de coopération signés 7
Finance climatique en Afrique : la Banque africaine de développement encourage la mise en place de mécanismes et d'instruments innovants 10
La Commission européenne retire le Maroc de la liste grise des pays sous surveillance en matière de blanchiment de capitaux 11
Une délégation de la Banque internationale de l'eau attendue au Maroc 11
La course à la décarbonation des marchés publics est lancée 12
Rallonge budgétaire : M. Lekjaa défend les choix de l'Exécutif 14
Banque mondiale : Le Maroc doit aller sur le marché des obligations vertes 15
Le gouvernement approuve 21 projets d'investissements pour 76,7 milliards de Dirhams 16
Les recettes fiscales ont augmenté de 4% à fin avril 2023, selon M. Lekjaa 18
Maroc-Israël : signature de trois accords dans le domaine du transport 19

HESPRESS

Paru le 02/03/2023

Investissement : Les recommandations de la Cour des comptes pour améliorer l'attractivité du Maroc

Le Premier président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui, a présenté une série de recommandations pour améliorer l'attractivité du Maroc en tant que destination d'investissement.

Exposant, mardi lors d'une séance plénière conjointe des deux Chambres du parlement, les travaux de la Cour des comptes au titre de l'année 2021, Zineb El Adaoui a souligné que le diagnostic des obstacles à l'investissement dans le Royaume met en lumière la nécessité d'adopter d'autres leviers économiques afin d'améliorer justement cette attractivité.

La réforme du système de l'investissement figure parmi les priorités, et les discours du Roi Mohammed VI et le rapport du Nouveau modèle de développement ont fixé les orientations stratégiques de la réforme de l'investissement, en plus du cadre législatif de stimulation de l'investissement qui a été révisé à travers l'adoption d'une nouvelle loi-cadre qui tient lieu de Charte de l'Investissement, a-t-elle rappelé.

Dans ce contexte, la responsable a souligné la nécessité de s'attaquer aux obstacles structurels liés au secteur informel, de réduire les coûts de production, de stimuler l'innovation et la créativité, d'améliorer les conditions d'obtention de biens immobiliers et de financement, et de recourir à des mécanismes d'arbitrage et de médiation pour régler les différends, en plus d'accélérer le rythme de la réforme fiscale.

Elle a noté que le cadre institutionnel de l'investissement est marqué par la multiplicité des acteurs et l'imbrication de leur champ de compétence, qui peut inclure le niveau national pour certains, ou le niveau territorial, local ou sectoriel pour d'autres, soulignant que la divergence des priorités et des objectifs des acteurs ainsi que les différences qui caractérisent leurs approches ne contribuent pas à assurer la cohérence des interventions conformément aux directives communes, ce qui fragiliserait la convergence des politiques publiques en matière de développement, de stimulation et de relance de l'investissement.

« Si le cadre incitatif a été complété par la promulgation des textes d'application de la nouvelle charte, les facilités administratives se heurtent encore à quelques obstacles au niveau pratique, vu que plusieurs démarches administratives nécessaires à l'activation de certains projets d'investissement se déroulent encore en dehors du guichet unique des centres régionaux d'investissement », a-t-elle poursuivi, ajoutant que le système incitatif à l'investissement est encore dispersé entre de nombreux organismes publics sans nécessairement suivre le chemin des Centres régionaux d'investissement (CRI).

Elle a indiqué que cette situation affecte le rôle pivot qui échoit aux CRI afin d'encadrer l'ensemble du processus d'investissement, soulignant la nécessité de prendre des mesures correctives avec une approche holistique, incluant notamment l'ancrage des centres régionaux d'investissement en tant que cadre unifié de traitement des dossiers d'investissement et la consécration des principes édictés par la loi n°55.19 relative à la simplification des démarches et procédures administratives et à

l'accélération de la décentralisation administrative par les départements ministériels, notamment ceux en lien avec l'investissement, ainsi que l'amélioration de la digitalisation des services publics.

À la lumière de son évaluation de cette réforme vitale, Zineb El Adaoui a évoqué la recommandation de la Cour des comptes de mettre en place systématiquement la feuille de route stratégique pour la période 2023-2026, en définissant un plan pour sa déclinaison aux niveaux sectoriel et territorial, et en procédant à une analyse complète et précise des attributions des différents acteurs institutionnels en charge de l'investissement afin d'identifier les axes d'amélioration et de convergence de leurs interventions, en vue d'une meilleure complémentarité et de plus de rationalisation.

Dans l'objectif de simplifier la procédure administrative d'investissement, la responsable souligné la nécessité de consacrer le rôle des Centres régionaux d'investissement comme un cadre unifié de traitement administratif du processus d'investissement du début à la fin, et ce à travers l'accélération du rythme de la mise en œuvre des réformes liées à ces Centres.

La Cour des comptes, à travers son évaluation des développements récents du système de promotion des investissements, note l'initiative du gouvernement de mobiliser tous les acteurs concernés par la feuille de route stratégique, qui a été approuvée pour la période 2023-2026 pour améliorer le climat des affaires, en tant qu'étape fondamentale, a-t-elle encore dit, soulignant que l'activation optimale de ce plan requiert de fixer des priorités, de créer des synergies entre les secteurs et de mettre en place des mécanismes pratiques de contrôle, de suivi et d'évaluation périodique.

Elle a relevé que le domaine de l'amélioration du climat des affaires a connu l'accomplissement d'autres réalisations, qui comprennent principalement la création du « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat » conformément à la Loi de finances 2020, la création du « Fonds Mohammed VI pour l'investissement », l'amélioration du cadre légal et procédural des commandes publiques, le renforcement de la gouvernance et du cadre légal des délais de paiements, outre l'adoption de la politique nationale d'amélioration du climat des affaires pour la période 2021-2025 par le Comité national de l'environnement des affaires (CNEA).

D'autre part, le Premier président de la Cour des comptes a appelé à définir la composition cible du portefeuille public, et à mettre en place une programmation pluriannuelle des programmes de restructuration sous ses différentes formes, soulignant la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des procédures de restructuration à court et moyen termes, qui ont été initiées par les établissements et entreprises publics (EEP) aux grands enjeux économiques et sociaux.

Dans ce contexte, elle a relevé que la mise à jour du cadre légal qui encadre la création et la gouvernance des établissements et entreprises publics n'est pas encore achevée, notant que plusieurs textes législatifs et réglementaires prévus par la loi-cadre n°50.21 et nécessaires à son activation n'ont pas encore été ratifiés.

Zineb El Adaoui a indiqué, à cet égard, que l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics, qui a été créée en vertu de la loi n°82.20 en juillet 2021, n'est pas encore opérationnelle parce qu'elle n'a pas complété les organes de gouvernance et de gestion prévus par la loi, appelant au parachèvement de la mise en place des organes de gouvernance de l'Agence, l'adoption des instruments de gestion et l'activation, dans les meilleurs délais, des travaux de programmation stratégique et opérationnelle.

Dans le même sillage, elle a fait remarquer que la restructuration du portefeuille public, en dépit des efforts déployés depuis 2018, n'a pas encore démarré effectivement, en l'absence d'une feuille de route des opérations de restructuration avec un calendrier précis, soulignant que les mesures de restructuration interne initiées par certains EEP à fort enjeux pour l'Etat n'ont pas produit les

résultats escomptés sur leurs situations financières et leurs performances.

Elle a relevé la baisse des résultats financiers de certains établissements et entreprises publics au titre des années 2020 et 2022, en raison de la crise sanitaire et la flambée des cours des matières premières, notamment énergétiques, notant à cet égard qu'il s'agit de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), de l'Office national des chemins de fer (ONCF) et de la Royal Air Maroc (RAM).

Par ailleurs, la présidente de la Cour des comptes a fait observer que sur les quatre opérations de restructuration qui étaient programmées dans le cadre de la loi de finances de 2022, trois d'entre elles n'ont pas été mises en œuvre, à savoir le partenariat stratégique entre l'ONCF, l'OCP et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, la création du pôle public audiovisuel et le rapprochement entre l'Agence spéciale Tanger méditerranée et la Société d'exploitation des ports, alors qu'un projet de loi relatif à la mise en œuvre du chantier de restructuration du secteur de la distribution d'eau et d'électricité et de l'assainissement liquide est en cours d'approbation.

Source : https://fr.hespress.com/312511-investissement-les-recommandations-de-la-cour-des-comptes-pour-ameliorer-lattractivite-du-maroc.html

LE MATiN.ma

Paru le 03/05/2023

Hausse du taux de chômage à 12,9% au 1er trimestre 2023

L'économie marocaine a perdu 280.000 emplois entre le 1er trimestre 2022 et celui 2023. Le volume du chômage a augmenté de 83.000 personnes, soit un taux de chômage de 12,9% contre 12,1% il y a un an. Cette hausse aurait pu être plus importante si le taux d'activité de la population en âge de travailler n'avait pas fortement diminué.

Le marché du travail est en berne. Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), «le taux de chômage a atteint 12,9% au premier trimestre 2023 en hausse de 0,8 point sur un an», malgré l'accélération de la croissance économique (+3% au lieu de +0,3% au cours de la même période de 2022). Le nombre de chômeurs a, ainsi, augmenté de 6% au premier trimestre 2023 à 1.549.000 personnes. Ainsi, 67.000 nouveaux chômeurs ont été recensés en milieu urbain et 16.000 en milieu rural, aggravant le taux de chômage respectivement dans ces zones de 16,3% à 17,1% et de 5,1% à 5,7%. Si parmi les hommes, ce taux est monté de 1 point à 11,5%, il a atteint 18,1% pour les femmes au premier trimestre 2023, contre 17,3% un an plus tôt.

Outre les femmes, l'insertion économique des jeunes au Maroc reste toujours un grand défi. Chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, le chômage explose à 35,3% (+1,9 point) et pour celles de 25 à 35 ans, le taux se dégrade à 20,9% (+1,7 point). « Le taux de chômage des diplômés a, de son côté, enregistré une augmentation de 0,9 point, passant de 18,9 à 19,8%. Cette hausse est plus prononcée parmi les détenteurs de diplômes et certificats de l'enseignement primaire et secondaire collégial (+2,2 points et un taux de 15,2%), et de diplômes de l'enseignement secondaire qualifiant (+1,1 point et un taux de 22,6%) », détaille encore le HCP.

Entre le premier trimestre de 2022 et la même période de 2023, l'économie nationale a perdu 280.000 postes d'emploi (267.000 non rémunérés et 13.000 rémunérés), dont 229.000 postes dans le monde rural et 51.000 en milieu urbain. Le secteur de l'« agriculture, forêt et pêche» est le plus touché avec une perte de 247.000 postes, devant les services (56.000) et les activités artisanales

(38.000). Ces pertes ont été partiellement compensées par la création de 28.000 postes dans les BTP et autant dans les activités industrielles (industries extractives et manufacturières, de production, de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, de production et de distribution d'eau et d'assainissement, de gestion des déchets et de dépollution).

HCP : Cinq régions concentrent plus de 70% des chômeurs

À noter que si le nombre de chômeurs a atteint 1.549.000 personnes au premier trimestre, cinq régions en concentrent 70,7%. Casablanca-Settat vient en tête avec 26,1%, suivie de Fès-Meknès (13,1%), de Rabat-Salé-Kénitra (11,9%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (10,5%) et de l'Oriental (9,1%). Cependant, les taux de chômage les plus élevés sont observés dans les régions du Sud (19,9%) et de l'Oriental (18,5%), devant Casablanca-Settat (15,1%), Fès-Meknès (14,5%) et Souss-Massa (13,6%). Toutes ces régions dépassent donc la moyenne nationale (12,9%).

En revanche, les régions de Marrakech-Safi, de Drâa-Tafilalet et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma enregistrent les taux les plus bas, respectivement 7,7%, 10,9% et 11,2%. Soulignons enfin que le volume des actifs occupés en situation de sous-emploi au Maroc a également augmenté à 1.075.000 personnes au niveau national (+88.000 personnes, entre le premier trimestre de 2022 et la même période de 2023). Le taux global de sous-emploi est ainsi passé de 9,2 à 10,3%.

Source : https://lematin.ma/express/2023/hausse-taux-chomage-129-1er-trimestre-2023/389421.html#:~:text=L'%C3%A9conomie%20marocaine%20a%20perdu,il%20y%20a%20un%20an.

Paru le 09/05/2023

La finance digitale passée au crible : le PNUD Maroc et Bank Al-Maghrib lancent leur rapport d'évaluation

Le PNUD Maroc et Bank Al-Maghrib ont lancé le rapport d'évaluation de l'écosystème de la finance digitale au Maroc (SDFE) lors d'une table ronde de haut niveau tenue ce lundi 8 mai 2023 à Rabat, en présence de M. Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib, Mme Aawatif Hayar, Ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Mme Ghita Mezzour, Ministre déléguée chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration et Mme Nathalie Fustier, Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies pour le développement au Maroc.

Les participants – décideurs politiques, régulateurs financiers, représentants de fintechs, investisseurs en capital-risque et leaders de premier plan dans le domaine de la finance digitale – ont eu l'occasion d'échanger sur le rôle de la finance numérique en tant que levier pour lutter contre la pauvreté, renforcer la résilience des sociétés et atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) ; un potentiel mis en avant dans le rapport mondial "Igniting SDG Progress Through Digital Financial Inclusion", présenté par Sa Majesté la Reine Máxima des Pays-Bas, Mandataire spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour la promotion de services financiers accessibles à tous qui favorisent le développement, lors de sa visite au Maroc en mars dernier.

Grâce à la participation de représentants de haut niveau de l'Inde et du Brésil, pays pionniers en

matière de digitalisation, ainsi que de représentants de l'Alliance pour les biens publics numériques, la rencontre a aussi permis d'identifier des approches novatrices pour encourager l'innovation technologique et l'inclusion financière au service du développement durable.

L'évaluation SDFE, menée par le PNUD en 2022 en collaboration avec l'UNCDF (United Nations Capital Development Fund) et Bank Al-Maghrib, analyse les défis et les facteurs favorisant la numérisation financière inclusive et permet, à travers 100 indicateurs clés, de mieux comprendre le niveau d'adéquation de l'écosystème de la finance numérique avec les priorités de développement du Maroc. L'évaluation inclut également une série de recommandations pour accélérer la transformation numérique au Maroc.

Source : https://www.undp.org/fr/morocco/communiques/la-finance-digitale-passee-au-crible-le-pnud-maroc-et-bank-al-maghrib-lancent-leur-rapport-devaluation

L'ECONOMISTE

Paru le 09/05/2023

Climat : Cadre stratégique de coopération entre le Maroc et le Royaume-Uni

Les gouvernements du Maroc et du Royaume-Uni ont signé, mardi à Rabat, un Cadre stratégique de coopération portant sur l'action climatique, l'énergie propre et la croissance verte.

Ce Cadre stratégique a pour objectif de soutenir, faciliter et renforcer la coopération bilatérale sur l'action climatique, l'énergie propre et la croissance verte afin d'accompagner le développement du Maroc vers une économie durable, bas carbone et résiliente en vue d'assurer une transition responsable et accélérée des énergies fossiles vers une énergie propre et abordable.

Il vise également l'intégration systémique de l'action et des impacts climatiques dans la planification et l'action du gouvernement et du secteur privé, ainsi que la croissance de secteurs économiques/productifs forts, diversifiés et durables au Maroc qui libèrent des emplois de qualité, des investissements et de la croissance.

Source : https://www.leconomiste.com/flash-infos/climat-cadre-strategique-de-cooperation-entre-le-maroc-et-le-royaume-uni

LE MATiN.ma

Paru le 12/05/2023

Réunion de Haut Niveau Maroc-Portugal : 12 accords de coopération signés

Le Maroc et le Portugal ont signé, vendredi à Lisbonne, 12 accords couvrant différents domaines stratégiques, dans l'objectif de renforcer leur coopération bilatérale.

Ces accords de coopération, qui ont été signés lors d'une cérémonie sous la présidence conjointe

du Chef du gouvernement Aziz Akhannouch, et du Premier ministre portugais Antonio Costa, à l'occasion de la 14ème Réunion de Haut Niveau (RHN), concernent tout particulièrement les domaines économique, énergétique, culturel, l'enseignement supérieur, l'artisanat, la solidarité sociale et la justice.

- Accord de coopération en matière de protection civile : signé par le ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine, et des Marocains Résidant à l'Etranger, M. Nasser Bourita, et son homologue portugais Joao Gomes Cravinho, cet accord établit le cadre juridique applicable en matière de protection civile, qui comprend la protection des personnes, des biens contre les accidents graves et les catastrophes d'origine naturelle ou technologique et ce conformément aux lois en vigueur dans les deux pays.
- Mémorandum d'Entente sur la coopération dans le domaine juridique de la formation et de l'Administration de la justice : signé par MM. Bourita et Cravinho, ce Mémorandum d'Entente définit les conditions de la coopération institutionnelle dans le domaine juridique, de la formation et de l'administration de la justice entre les deux Ministère de Justice, et ce à travers l'échange d'information sur la législation et la jurisprudence, l'échange d'expérience en la matière, la promotion de la coopération dans la formation des magistrats et des agents de police judiciaire.
- Mémorandum d'Entente dans le domaine du développement et de l'encouragement de l'habitat dans le monde rural : cet accord, signé par M. Bourita et Mme Marina Gonçalves, ministre du Logement, vise à intensifier la coopération entre les deux pays dans le but de développer des partenariats dans le domaine du développement et de la promotion de l'habitat rural, à travers l'échange d'expérience et d'information et l'assistance technique et sociale dans le domaine de l'aménagement du territoire, ainsi que l'échange d'expérience dans le domaine du développement durable dans la construction et les énergies renouvelables.
- Programme d'Application de l'Accord culturel et scientifique pour les années 2023-2024 : Signé par MM Bourita et Cravinho, ce programme présente un cadre général de coopération entre les deux pays dans les domaines de la langue, de l'éducation, de la recherche scientifique et technologique, de la culture, de la communication, des sports et de la jeunesse.
- Mémorandum d'entente entre le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille et le Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité Sociale : en vertu de ce mémorandum d'entente, signé par M. Bourita et Ana Mendes Godinho, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité Sociale, les deux parties conviennent de développer leur coopération dans les domaines sociaux, afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes, améliorer l'offre de services et de prise en charge dans les Etablissements de Protection Sociale (EPS), promouvoir notamment les droits des enfants et des personnes en situation de handicap.
- Mémorandum d'Entente dans le domaine de l'Artisanat et de l'Economie Sociale : cet accord signé par Mme Fatim-Zahra Ammor, ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire et Mme Ana Mendes Godinho, ministre portugaise du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité Sociale a pour objectif d'établir un cadre juridique de coopération en matière d'artisanat et d'Economie sociale et solidaire, à travers l'échange d'expérience et d'expertise dans le domaine de la formation professionnelle et le perfectionnement des artisans, l'encouragement de partenariat professionnel et l'échange de documentation.
- Programme d'application dans le domaine du tourisme au titre des années 2023-2025 : Signé par Mme Ammor et António Costa Silva, ministre de l'Economie et de la Mer, ce programme a pour objectif de promouvoir la coopération entre les deux pays dans le domaine du tourisme, à travers l'échange d'expertise, le savoir-faire en matière d'ingénierie touristique, les bonnes

pratiques sur le tourisme durable et les expérience en matière de montage et d'opérationnalisation de dispositifs d'appui aux TPME, le développement de la formation et la qualification des ressources humaines œuvrant dans le secteur du tourisme, ainsi que le développement des actions de promotion conjointe dans les marchés lointains.

- Mémorandum d'entente dans le domaine de la Recherche et Développement : signé par M. Abdellatif Miraoui, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et Elvira Fortunato, ministre de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement Supérieur, cet accord a pour objet de définir les modalités et les conditions d'une collaboration entre les Parties dans les domaines prioritaires et à fort potentiel de partenariat liés à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à l'innovation et ce à travers la promotion de la coopération académique et scientifique, le développement des échanges et la mobilité des étudiants.
- Mémorandum d'entente dans le domaine de l'environnement et du Développement Durable : signé par Laila Benali, ministre de la Transition Energétique et du Développement durable, et Duarte Cordeiro, ministre de l'Environnement et de l'Action Climatique, cet accord vise à développer la coopération bilatérale dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la gouvernance environnementale, la transition énergétique, l'assainissement liquide et la dépollution industrielle, et ce à travers l'échange d'informations et de visites, l'accueil réciproque des stagiaires, ainsi que toute forme de coopération convenue par les deux Parties.
- Mémorandum d'entente dans les domaines de la Jeunesse, des Femmes et de la non-discrimination : signé par M. Mohamed Mehdi Bensaid, ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et Ana Catarina Mendes, ministre adjoint et des Affaires Parlementaires, cet accord a pour objectif de développer la coopération dans les domaines de la jeunesse et de la femme, à travers l'échange d'expertise et de bonnes pratiques, l'appui à la gouvernance des maisons de jeunes, la promotion de l'entreprenariat féminin et l'autonomisation économique et sociale des femmes.
- Projet de Protocole d'Accord entre le ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques et le Secrétariat d'Etat au Commerce International et l'Investissement Etranger : signé par M. Mohcine Jazouli, ministre délégué auprès du chef de gouvernement chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'évaluation des Politiques publiques, et Bernardo Ivo Cruz, Secrétaire d'Etat de l'Internationalisation, cet accord a pour objet de définir les orientations stratégiques, les secteurs prioritaires et les modalités de mise en œuvre de la collaboration entre les Parties concernées, notamment en matière de promotion et de facilitation des investissements directs entre les deux pays dans les secteurs économiques.
- Projet de Protocole de Coopération dans le domaine portuaire entre l'Agence Nationale des Ports (ANP) et l'Association des Ports du Portugal (APP) : signé par M. Othmane Bahnini, Ambassadeur du Maroc à Lisbonne, et M. Joao Gomes Cravinho, ministre portugais des Affaires Etrangères, l'accord a pour objet la mise en place d'un cadre favorisant la promotion de la coopération entre l'APP et l'ANP pour asseoir un système d'échanges d'expériences et d'expertises et de bonnes pratiques permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience des prestations portuaires et promouvoir leurs places portuaires respectives.

Source : https://lematin.ma/express/2023/reunion-niveau-maroc-portugal12-accords-cooperation-signes/389835.html

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Paru le 16/05/2023

Finance climatique en Afrique : la Banque africaine de développement encourage la mise en place de mécanismes et d'instruments innovants

Le continent africain compte pour moins de 3 % dans le réchauffement climatique global. Cependant, face aux défis majeurs des changements climatiques, les pays du continent doivent réaliser leurs ambitions en matière de croissance verte, en augmentant les investissements climatiques. Alors que les flux de financement climatique vers l'Afrique restent insuffisants, la Banque africaine de développement cherche à réduire et éliminer les risques et obstacles pour accroître l'intérêt des investisseurs privés dans ce domaine. Mais dans le même temps, elle travaille à développer des instruments de financement innovants pour soutenir cette initiative.

Au cours de la dernière décennie, la Banque a développé un savoir-faire et des connaissances dans le financement de projets en rapport à la question climatique. Ses engagements globaux dans ce domaine sont montés jusqu'à 45 % en 2022, alors qu'ils ne représentaient que 9 % en 2016. L'institution a ainsi dépassé ses objectifs de 40 % de ses interventions réservées aux questions climatiques. Parmi les mécanismes innovants, on peut citer son programme pionnier de financement des risques de catastrophe en Afrique (ADRiFi), mis en place en 2018 en collaboration avec la Mutuelle panafricaine de gestion de risques (ARC), et qui visait à promouvoir le déploiement de dispositifs d'intervention en cas de catastrophe.

La Banque est aussi engagée dans la promotion d'approches novatrices pour attirer les investissements du secteur privé, en développant des solutions originales et adaptées aux caractéristiques structurelles des pays africains. Ainsi, à l'occasion de ses Assemblées annuelles qui se tiennent du 22 au 26 mai à Charm el-Cheikh en Égypte, une réflexion, dite événement du savoir, est prévue sur la question. Il réunira des entrepreneurs, des gestionnaires de fonds de pension et de capital-investissement, des financiers et des représentants des pouvoirs publics, afin de discuter des différents instruments et de la possibilité de les déployer à grande échelle sur le continent.

Parmi les outils de financement vert qui seront examinés figurent les obligations vertes, les prêts verts, les obligations durables, les obligations liées au développement durable, les prêts liés à la durabilité et les échanges dette-nature ou dette-climat. Les participants discuteront également des leviers nationaux et internationaux pour surmonter les obstacles à leur mise en œuvre, ainsi que des opportunités et défis des partenariats public-privé dans le domaine du climat et de la croissance verte.

En tirant des enseignements des meilleures pratiques, tant en Afrique qu'à l'échelle internationale, la Banque africaine de développement espère ainsi favoriser le développement d'instruments de financement innovants, ce qui permettra de soutenir les investissements dans les changements climatiques et la croissance verte, tout en assurant une répartition plus équitable des ressources sur l'ensemble du continent africain.

Source : https://www.afdb.org/fr/news-and-events/finance-climatique-en-afrique-la-banque-africaine-de-developpement-encourage-la-mise-en-place-de-mecanismes-et-dinstruments-innovants-61172

MAP
AGENCE MAROCAINE DE PRESSE

Paru le 17/05/2023

La Commission européenne retire le Maroc de la liste grise des pays sous surveillance en matière de blanchiment de capitaux

Bruxelles - La Commission européenne a annoncé, mercredi, le retrait du Maroc de la liste grise de l'UE des pays sous surveillance en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Cette décision tient compte des informations du Groupe d'action financière (GAFI) et des modifications décidées lors de la dernière Plénière du GAFI de février 2023 dans la liste des "Juridictions sous surveillance renforcée", dite "liste grise".

Le GAFI avait, en effet, retiré le Maroc de sa liste grise, à la suite de la mise en œuvre par le Royaume de son plan d'action convenu avec le groupe.

Selon la Commission, avec les mesures prises pour mettre en œuvre le plan d'action convenu avec le GAFI, le Maroc a remédié aux carences de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et ne représente plus, pour le système financier international, de menace en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

"Étant donné que le Maroc a renforcé l'efficacité de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et en a corrigé les déficiences techniques de façon à honorer l'engagement, pris dans son plan d'action, de remédier aux carences stratégiques identifiées par le GAFI, l'évaluation des informations disponibles qu'a effectuée la Commission l'amène à conclure que le Maroc ne présente plus de carences stratégiques dans son dispositif et devrait par conséquent être retiré de la liste" grise, conclut la CE.

Le GAFI avait salué les progrès notables accomplis par le Maroc dans l'amélioration de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et a noté que le Royaume avait mis en place les cadres juridiques et réglementaires nécessaires pour honorer ses engagements pris dans son plan d'action.

Source : https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/la-commission-europ%C3%A9enne-retire-le-maroc-de-la-liste-grise-des-pays-sous

HESPRESS

Paru le 17/05/2023

Une délégation de la Banque internationale de l'eau attendue au Maroc

Une importante délégation de la Banque internationale de l'eau (IWB) se rendra dans les prochains jours au Maroc. La délégation de haut niveau sera emmenée par le président de l'IWB, Rashad Al-Shawa.

Le fondateur et président de l'IWB spécialisé dans le financement de l'eau. Il est aussi président du conseil d'administration de la Société internationale des ressources en eau en Suisse, membre du Conseil mondial de l'eau en France, et membre du Conseil arabe de l'eau en Égypte, en plus d'être un banquier international spécialisé dans l'investissement et la planification stratégique

Il sera accompagné du conseil d'administration de l'IWB comme Shaddad Al-Atili, secrétaire général du conseil d'administration ainsi que plusieurs hommes d'affaires feront partie de la délégation, à l'instar de Wael El-Zein, président de Lucid Investment Bank et président du conseil d'administration de Primus Financial Company en Suisse.

Au sein du conseil d'administration de l'IWB se trouve l'homme d'affaires marocain Mohamed Benjelloun, nommé en tant que conseiller économique et financier mondial, avec pour mission de représenter la banque au Royaume du Maroc et en Afrique du Nord, en tant que membre du conseil consultatif de la (IWB).

L'IWB dont le siège se trouve aux Pays-Bas est la première institution financière au monde à se focaliser sur l'investissement dans l'eau. Ses membres sont attendus à Rabat pour rencontrer et s'entretenir avec des responsables gouvernementaux et des hommes d'affaires marocains.

La Banque internationale de l'eau est une banque indépendante et n'est soumise à aucune influence politique ou d'investissement d'aucune partie, indique un communiqué de l'IWB, reçu par Hespress FR.

Le document indique que son objectif est de fournir des rendements significatifs aux actionnaires et aux investisseurs, en tenant compte de cet objectif principal pour l'établissement de la banque, la responsabilité sociale, l'accès à l'eau pour tous et la recherche de solutions adaptées dans tous les domaines pour qu'elle soit la principale référence mondiale pour le financement du secteur de l'eau au niveau international.

Source : https://fr.hespress.com/314624-une-delegation-de-la-banque-internationale-de-leau-attendue-au-maroc.html

LE MATiN.ma

Paru le 22/05/2023

La course à la décarbonation des marchés publics est lancée

La part des offres de la commande publique soumises par voie électronique est passée de 15% en 2019 à 68% en juin 2022, le gouvernement ciblant les 100% en août 2023. Au regard des 40.000 appels d'offres annuels, la dématérialisation totale des procédures réduira les trajets routiers des soumissionnaires de 86.000 à 6.000 km, soit une baisse des émissions de CO2 de 84%. De plus, avec l'appui de la Banque mondiale, une charte verte pour les marchés publics est en cours d'adoption, avec l'introduction de critères écologiques au sein de la plateforme des appels d'offres en ligne.

Le groupe de la Banque mondiale consacre de plus en plus ses financements aux mesures d'atténuation des émissions ou d'adaptation climatique. Au Maroc, outre les grands projets, une réforme «discrète», soutenue par la Banque mondiale, contribue à cet objectif. Il s'agit de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. En 2022, le gouvernement

marocain a dépensé environ 245 milliards de dirhams en marchés publics. La commande publique représente ainsi 20% du PIB du pays et plus de 40.000 appels d'offres par an. Or auparavant, tous les soumissionnaires devaient effectuer des démarches en personne à chaque étape de la procédure : se rendre au bureau local des marchés publics pour rassembler les documents d'appel d'offres, obtenir une garantie bancaire, soumettre une offre, prendre part à l'ouverture des plis, soumettre d'autres documents après notification de l'attribution du marché et signer le contrat. «Ces démarches nécessitaient un nombre important de déplacements (un total de 12 trajets routiers d'environ 60 km chacun, soit 720 km par soumissionnaire), entraînant d'importantes émissions de carbone, mais aussi une perte de temps et d'argent particulièrement dissuasive pour les PME», expliquent des économistes de la Banque mondiale dans une nouvelle publication. L'objectif visant à attribuer 30% des appels d'offres publics aux PME, inscrit dans la loi marocaine, semblait difficile à atteindre. Pour y parvenir, l'un des leviers possibles pour les États est l'adoption d'une procédure numérisée qui facilite la participation de ces structures.

Dématérialisation des procédures de la commande publique

La Banque mondiale a ainsi soutenu, dans le cadre de son Programme d'appui budgétaire en faveur de l'inclusion financière et numérique, les réformes menées par le Maroc en vue de dématérialiser les procédures de commande publique, permettant ainsi aux entreprises d'y prendre part en ligne en effectuant toutes leurs démarches à distance.
Rappelons qu'en mars dernier, la Banque mondiale avait approuvé un troisième prêt de 450 millions de dollars dans le cadre de ce programme d'inclusion financière et numérique, en complément des deux financements précédents, qui vise notamment la numérisation de la passation des marchés publics pour améliorer l'accès des PME aux contrats publics. Déjà entre 2020 et 2022, les autorités marocaines ont pris trois dispositions imposant (i) à toutes les entités adjudicatrices publiques de publier le nombre et la valeur des contrats attribués aux PME ; (ii) à tous les soumissionnaires de passer par le portail des marchés publics ; et (iii) la numérisation des garanties bancaires.
Avant cette réforme, en décembre 2019, le pourcentage d'offres soumises par voie électronique s'élevait à 15%. Il est passé à 68% en juin 2022, le gouvernement visant les 100% en août 2023. «Grâce à cette dématérialisation, les émissions de carbone ont nettement reculé, en dépit même de la hausse de la consommation d'énergie générée pour le traitement et le stockage des données», estiment les experts de la Banque mondiale (Walid Dhouibi, spécialiste senior de la passation des marchés publics, Caroline Cerruti, spécialiste senior du secteur financier, et Cyril Desponts, économiste).

L'administration publique doit réduire son empreinte carbone

D'ailleurs, au regard des 40.000 appels d'offres annuels et d'une moyenne de quatre soumissionnaires par appel d'offres, la réforme a réduit les trajets routiers des soumissionnaires de 22 à 2 par appel d'offres, seule la signature du contrat exigeant le déplacement en personne du soumissionnaire retenu. À son achèvement, la réforme pourrait faire chuter la distance parcourue sur une année par la totalité des soumissionnaires de 86.000 à 6.000 km seulement, soit une baisse des émissions de CO2 de 84%.

Néanmoins, précisent les experts de l'institution de Bretton Woods, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour passer de la dématérialisation au véritable verdissement des marchés publics. Cela consiste à faire en sorte que l'administration publique réduise effectivement son empreinte carbone à travers non seulement ses processus d'achat, mais aussi ses achats eux-mêmes. «Le Maroc s'y emploie, avec le soutien de la Banque mondiale : une charte verte pour les marchés publics est en cours d'adoption, avec l'introduction de critères écologiques au sein de la plateforme des appels d'offres en ligne, afin que les entités publiques achètent des biens qui répondent à certaines normes environnementales», révèlent-ils. À ce propos, et comme nous l'annoncions en

exclusivité le 9 mai dernier, la Banque mondiale doit approuver, d'ici juin prochain, un financement stratégique de 350 millions de dollars en faveur du Maroc pour sa transition climatique. Ce prêt soutiendra le Royaume dans la mise en œuvre de sa contribution déterminée nationale (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris (www.lematin.ma). L'appui de la Banque mondiale a pour objectif d'intégrer les considérations climatiques dans la gestion du secteur public et à renforcer la résilience climatique des groupes vulnérables et des écosystèmes. Parmi les projets phares, l'écologisation des marchés publics.

Compte tenu de son importance dans l'économie nationale, l'écologisation des marchés publics représente un levier puissant pour l'État afin de transformer son pouvoir d'achat important en catalyseur de l'action climatique. Pour libérer ce potentiel, le nouveau financement soutiendra : (i) l'adoption du Pacte d'exemplarité de l'administration (PEA) qui fixe des objectifs ambitieux de réduction de l'empreinte carbone, (ii) l'adoption d'un guide sur les «achats écologiques », (iii) l'introduction des «critères verts» dans la plateforme d'e-Procurement et (iv) l'application de critères verts pour les appels d'offres de produits prioritaires.

Source/https://lematin.ma/express/2023/course-decarbonation-marches-publics-lancee/390133.html

L'Opinion
Partageons l'Information

Paru le 22/05/2023

Rallonge budgétaire : M. Lekjaa défend les choix de l'Exécutif

Devant les Conseillers, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, Fouzi Lekjaa, a défendu les choix du gouvernement après l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 10 MMDH. Une rallonge que les finances publiques peuvent supporter grâce aux marges budgétaires. Détails.

En réponse aux questions des membres de la Chambre des conseillers, ce mardi 23 mai, autour du budget de l'Etat, Fouzi Lekjaâ a affirmé que le soutien aux produits de base et aux secteurs touchés, en vue d'organiser les marchés et protéger le consommateur a coûté 40 milliards de dirhams en 2022.

Concernant l'augmentation des dépenses de 10 MMDH que le gouvernement a décidée la semaine dernière, cette démarche a été au cœur des questions adressées au ministre délégué qui a défendu les choix de l'Exécutif. Selon, les finances publiques sont assez solides pour supporter de telles rallonges. Ceci s'explique, selon lui, par les marges budgétaires que le Maroc a pu dégager grâce à la baisse des prix de certaines matières premières a qui devrait soulager légèrement la Caisse de Compensation.

Faisant le tour de la question devant les députés, le responsable gouvernemental a affirmé que 4 milliards de dirhams seront transférées à l'ONEE pour préserver les prix de l'électricité tandis qu'une enveloppe de 1,5 MMDH sera accordée au Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation tandis. Le reste est dédié à la feuille de route du tourisme et le soutien à l'agriculture.

Faouzi Lekjaâ s'est montré rassurant et a fait part de sa confiance dans la solidité des finances publiques. Le ministe s'est félicité de la réduction du déficit budgétaire, qui a baissé de 7,1 % en 2020 à 5,9 % en 2021 et à 5,1 % en 2022, ce qui signifie que le déficit budgétaire a diminué de plus

de 2,6% en moins de deux ans.

Dans le détail, Lekjaa a expliqué que le blé tendre a coûté 9,3 Mds de DH et le sucre 1,2 Mds. Il a également fait état de l'allocation de plus de 12 Mds de DH pour subventionner le gaz butane, en plus de l'allocation de 26 Mds de DH pour la Caisse de compensation.

Source : https://www.lopinion.ma/Rallonge-budgetaire-Lekjaa-defend-les-choix-de-l-Executif_a40408.html

LE MATiN.ma

Paru le 23/05/2023

Banque mondiale : Le Maroc doit aller sur le marché des obligations vertes

La Banque mondiale n'est pas peu fière d'accompagner le Maroc dans ses plus grands chantiers stratégiques. Elle travaille actuellement avec le ministère des Finances sur le budget sensible au climat. Pour les responsables de l'institution de Bretton Woods, le pays doit aller sur le marché des obligations vertes. Mais pour cela, il faut disposer d'un vrai programme lié à l'activité verte et surtout faire du reporting auprès des acquéreurs de ces obligations.

Réforme sociale, agriculture, énergies renouvelables, éducation, eau… La Banque mondiale ne cesse de multiplier les partenariats avec le Maroc. Les financements qu'elle lui accorde sont basés sur sa stabilité politique et économique. Même si la dette publique est très élevée, les analyses de l'institution de Bretton Woods la situent dans un niveau soutenable. C'est là un rappel des responsables de la Banque au Maroc lors d'une rencontre avec la presse nationale, mardi à Rabat, où il était question de parler du partenariat avec le Maroc. Ce dernier prend la forme de projets avec des objectifs basés sur les résultats et couvre plusieurs domaines issus des programmes du gouvernement. Ce partenariat, qui couvre la période 2019-2025, a été actualisé.

Sur ce point, les discussions avec le Royaume sont en cours notamment dans le secteur de l'eau, et ce au regard des besoins du pays et de sa stratégie sectorielle. Le climat figure également en bonne place dans les négociations. Mais le gros soutien devrait intervenir pour la réforme sociale qui concerne, entre autres, la généralisation de la couverture médicale et sociale ainsi que la réforme des retraites. À cet égard, trois appuis budgétaires ont été prévus. Le premier a déjà été accordé en juin dernier, le deuxième est prévu pour décembre. Un troisième devra suivre. L'objectif est de soutenir les mesures légales, institutionnelles et réglementaires relatives à la réforme.

Le ministère des Finances commence à prendre « possession » de l'agenda de l'eau

Concernant le changement climatique et le développement durable, la Banque mondiale affirme l'aborder de façon transversale. D'ailleurs, un rapport intitulé « Climat et développement » publié en novembre 2022 le montre bien. Selon les responsables, la situation est tellement critique qu'il faut avoir une approche systémique du changement climatique en abordant tout ce qui se rapporte au développement humain, économique et durable. D'ailleurs, c'est ce qui a été fait dans le rapport « Climat et développement ». Parmi les défis du Maroc identifiés par le document, la rareté de l'eau. Une situation très inquiétante et qui est prise très au sérieux. Preuve en est, le ministère des Finances qui commence à prendre possession de cet agenda.

Cela ne veut pas dire que le département de l'Environnement a été écarté, mais que la gestion se

fera en duo sur ce dossier. Dans ce sillage, la Banque mondiale travaille avec le ministère des Finances sur le budget sensible au climat. Pour les responsables de l'institution de Bretton Woods, « le Maroc doit aller sur le marché des obligations vertes. Mais pour cela, il faut avoir un vrai programme lié à l'activité verte et surtout faire du reporting auprès des acquéreurs de ces obligations».
Il y a également un pilier relatif au climat et au développement du capital humain et à la gestion des risques des catastrophes. Les discussions portent aussi sur une assurance innovante pour les agriculteurs.

Banque mondiale : bientôt un programme d'appui à l'enseignement et la recherche au Maroc

Sur le volet santé, 450 millions de dollars ont été prévus. Une manne qui vise, entre autres, le soutien de la gouvernance, la digitalisation du système et la déconcentration. La Banque soutient aussi l'éducation et le préscolaire. Le budget total de l'appui à ce volet est de 750 millions de dollars.
Pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'institution prépare un programme d'appui qu'elle devrait porter à la validation de son conseil d'administration en décembre prochain.

Pour l'appui du programme de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), la Banque a prévu plus de 450 millions de dollars. Ce programme a démarré il y a deux ans. Son objectif est de renforcer les différents services et monitoring de l'INDH. Toutes ces réformes ont bien été analysées par la Banque mondiale, car elles engagent d'énormes moyens financiers. Et selon les responsables, ces engagements restent soutenables.

Source : https://lematin.ma/express/2023/marche-obligations-vertes-maroc-y-aller-bm/390257.html

LE MATiN.ma

Paru le 24/05/2023

Le gouvernement approuve 21 projets d'investissements pour 76,7 milliards de Dirhams

Ces projets approuvés lors de la première Commission Nationale des Investissements instituée par la nouvelle Charte de l'Investissement, permettront la création de 5.728 emplois directs et 14.707 indirects

Le Chef du Gouvernement a présidé, ce mercredi 24 mai 2023 à Rabat, la 1ère Commission Nationale des Investissements instituée par la nouvelle Charte de l'Investissement, et qui marque une étape nouvelle dans l'opérationnalisation de la Charte.

Cette Commission a examiné 17 projets de conventions et 4 avenants à des conventions. Les 21 projets étudiés ont tous été approuvés pour un montant global de 76,7 milliards de Dirhams permettant la création de 5.728 emplois directs et 14.707 indirects.

Les conventions d'investissements et avenants approuvés lors de cette commission sont dominés par le secteur de l'industrie avec 53,6 milliards de dirhams, soit près de 70% des investissements engagés, suivi du dessalement de l'eau de mer avec 14% des investissements projetés et des énergies renouvelables avec 4%.

En termes d'emplois, le secteur industriel est le principal pourvoyeur d'emplois. Les projets relevant de ce secteur prévoient la création de 4.213 emplois directs, soit plus de 73% du nombre

total des emplois à créer, alors que les projets prévus dans les secteurs du tourisme et de la santé représentent chacun 8% des emplois projetés.

6 projets d'investissements, dont 4 relatifs à l'écosystème automobile, seront examinés par le Comité technique des Projets d'Investissements Stratégiques

Par ailleurs, en application des nouvelles prérogatives de la Commission Nationale des Investissements et des dispositions du décret d'application relatif au dispositif de soutien spécifique aux projets à caractère stratégique, 6 projets d'investissement supplémentaires ont été examinés par la Commission qui leur a attribué le caractère stratégique. Correspondant à un potentiel d'investissement de 54,8 milliards de Dirhams et de création de 13.260 emplois directs et 33.150 emplois indirects, ces projets seront examinés par le Comité technique des Projets d'Investissements Stratégiques (CTPIS) avant leur approbation finale par la Commission Nationale des Investissements.

Sur le plan sectoriel, 4 parmi les 6 projets ayant été dotés du caractère stratégique, concernent l'écosystème du véhicule électrique, et notamment le volet relatif aux batteries.

Au cours de cette réunion, Aziz Akhannouch a relevé que cette "1ère Commission Nationale des Investissements intervient dans un contexte particulier, marqué par la poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de développement et de promotion de l'investissement, et ce, suite à la publication au bulletin officiel de la loi cadre 03-22 portant charte de l'investissement en décembre 2022, à l'adoption par le Conseil de gouvernement du décret d'application portant sur les dispositifs principal et stratégique en janvier 2023, et à la publication des arrêtés correspondants en mars 2023".

M. Akhannouch a souligné que "le gouvernement, conformément aux Hautes Orientations Royales, a accordé, dès le début de son mandat, une importance majeure à la définition et à la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'Etat en matière d'investissement, eu égard à son rôle de moteur du développement économique du Royaume, mettant l'accent sur l'attachement du gouvernement à consacrer l'attractivité de l'économie nationale pour les investissements nationaux et étrangers et à renforcer le positionnement économique de notre pays".

Ont notamment pris part à cette 1ère commission nationale des investissements Mohamed Hajoui, Secrétaire Général du Gouvernement, Nizar Baraka, ministre de l'Equipement et de l'Eau, Chakib Benmoussa, Ministre de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports, Khalid Ait Taleb, ministre de la Santé et de la Protection Sociale, Fatima Zahra El Mansouri, ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, Mohamed Sadiki, ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Younes Sekkouri, ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite entreprise, du Travail et des Compétences, Ryad Mezzour, ministre de l'Industrie et du Commerce, Mohcine Jazouli, ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques, Fouzi Lekjaa, ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget et Ghita Mezzour, ministre déléguée auprès du chef du gouvernement chargée de la Transition numérique et de la Réforme et de l'Administration, ainsi que les secrétaires généraux des départements de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, du ministère délégué chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des Politiques Publiques et le directeur général de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations.

Source : https://lematin.ma/express/2023/gouvernement-approuve-21-projets-investissements/390302.html

AUJOURD'HUI LE MAROC

Paru le 24/05/2023

Les recettes fiscales ont augmenté de 4% à fin avril 2023, selon M. Lekjaa

Les recettes fiscales ont augmenté de 4% à 3,1 milliards de dirhams (MMDH) au titre des quatre premiers mois de l'année 2023, a indiqué, mardi à la Chambre des conseillers, le ministre délégué chargé du Budget, Fouzi Lekjaa.

En réponse à une question centrale sur « la situation des finances publiques » lors de la séance hebdomadaire des questions orales, M. Lekjaa a affirmé que hormis les recettes de l'impôt sur les sociétés (IS), qui ont été exceptionnelles en 2022 (10,5 MMDH comparativement à 2021) et n'ont reculé que légèrement, les autres recettes fiscales ont enregistré des hausses significatives.

S'agissant des recettes de l'impôt sur le revenu (IR), elles ont progressé de 4,6%, avec un taux de réalisation de 40%, les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 6,6%, avec un taux de réalisation de 33%, les droits de douane (8,2%, avec un taux de réalisation de 31%) et les droits d'enregistrement et de timbres (10,4%, avec un taux de réalisation de 51%), a-t-il précisé.

En outre, M. Lekjaa a fait savoir que les dépenses ordinaires ont affiché une hausse de 2 MMDH par rapport à fin avril 2022, suite à l'augmentation normale de la masse salariale et le paiement anticipé de certains transferts à caractère social, y compris le soutien aux professionnels du transport (environ 1 MMDH durant la période allant de janvier à avril 2023), tandis que les charges de compensation ont reculé.

Il a également fait état du repli des prix du gaz butane de 34% à 418 dollars par tonne, les prix du blé tendre de 17% à 266 dollars par tonne et ceux du pétrole qui se sont situés en dessous de 75 dollars/baril, soulignant que cette tendance baissière devrait se poursuivre, ce qui permettra de réaliser des marges financières importantes au niveau des dépenses de compensation.

« Tenant compte des marges disponibles au niveau de la dynamique des ressources et des dépenses de compensation, et de l'évolution de la conjoncture qui impose le réarrangement des priorités en matière des dépenses, des crédits supplémentaires préliminaires de 10 MMDH ont été ouverts », a-t-il fait savoir.

Ces crédits sont destinés à l'appui financier de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) à hauteur de 4 MMDH, la couverture des dépenses additionnelles de la mise en œuvre du programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation 2020-2027 (1,5 MMDH), la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour le secteur du tourisme 2023-2026 (1,2 MMDH) et la couverture de certaines dépenses visant à faire face aux répercussions de la hausse des prix des produits alimentaires sur le pouvoir d'achat des citoyens (3,3 MMDH), a détaillé le ministre.

Parallèlement, M. Lekjaa a affirmé que la gestion rigoureuse des finances publiques, dans un contexte de crises successives qui ont affaibli de grandes économies, doit être un motif de fierté pour le Maroc, lequel a été salué par diverses institutions internationales, notamment les agences de notation internationales (Fitch et Standard and Poor's) qui ont confirmé la stabilité des perspectives des finances publiques du Royaume et de son économie en général.

Il s'agit aussi de la sortie du Maroc de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) en février

dernier et l'annonce le 17 mai dernier du retrait officiel du Maroc de la liste grise de l'Union européenne.

De plus, le Royaume a effectué une sortie réussie sur le marché financier international en mobilisant 2,5 milliards de dollars, alors que les offres des investisseurs ont dépassé 11 milliards de dollars, en particulier celles des investisseurs institutionnels de haute qualité, a fait remarquer M. Lekjaa, ajoutant que le Fonds monétaire international (FMI) a également approuvé l'octroi d'une ligne de crédit flexible (FCL) de 5 milliards de dollars au profit du Maroc pour une période de deux ans.

Il a également relevé que la confiance internationale dans la solidité des finances publiques du Maroc doit être consolidée et préservée en poursuivant les efforts de restauration des marges budgétaires, parallèlement à la mise en place de mesures conjoncturelles à même de faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires, en plus de la mise en œuvre des réformes sociales nécessaires, de la mobilisation des ressources hydriques et de la promotion des investissements.

Et de conclure : « La consécration de notre souveraineté financière, le renforcement de la confiance dans nos finances publiques et leur solidité ne constituent pas une fin en soi, mais plutôt une garantie essentielle pour la durabilité du processus de réforme et de développement conduit par Sa Majesté le Roi, pour face aux défis internes et externes, notamment ceux imposés par le contexte international difficile et complexe à tous les pays du monde.

Source : https://aujourdhui.ma/economie/les-recettes-fiscales-ont-augmente-de-4-a-fin-avril-2023-selon-m-lekjaa

SNRT NEWS

Paru le 29/05/2023

Maroc-Israël : signature de trois accords dans le domaine du transport

Trois accords de coopération dans le domaine du transport ont été signés lundi à Rabat entre le Maroc et Israël. Ces accords, qui portent sur le transport maritime, la reconnaissance réciproque des permis de conduire et la sécurité routière, ont été paraphés par le ministre du Transport et de la logistique, Mohamed Abdeljalil, et la ministre israélienne du Transport et de la sécurité routière, Miri Regev.

Il s'agit de deux conventions intergouvernementales autour de la coopération dans le domaine du transport maritime et de la reconnaissance réciproque des permis de conduire, ainsi que d'un Mémorandum d'entente (MoU) sur le développement de la coopération technique en matière de sécurité routière et de mobilité durable.

"Aujourd'hui, nous avons procédé à la signature de trois accords qui concernent la reconnaissance des permis de conduire, la coopération dans le transport maritime et dans le domaine de la sécurité routière", a déclaré à la presse Regev à l'issue de cette entrevue, faisant savoir qu'il a été décidé de mettre en place une équipe conjointe traitant des questions relatives aux technologies innovantes dans le transport, notamment la circulation intelligente, les drones et les voitures électriques ou autonomes.

De son côté, M. Abdeljalil a indiqué que la visite au Maroc de la ministre israélienne se veut une opportunité pour promouvoir les relations de coopération entre les deux pays, ajoutant que les deux

parties œuvreront pour l'activation des accords signés auparavant et ceux signés aujourd'hui.

De la LGV aux fréquences aériennes

Il a souligné, dans ce sillage, que les relations de coopération maroco-israéliennes devront être renforcées davantage lors de sa prochaine visite en Israël, prévue en septembre prochain.

Les discussions ont été également axées sur la promotion de la coopération dans le domaine du transport ferroviaire et des lignes à grande vitesse, le développement des infrastructures aéroportuaires, des plateformes logistiques et de la mobilité intelligente (gestion du trafic, véhicules autonomes, feux tricolores intelligents, technologies dans les transports).

Visite du port Tanger Med

Les deux parties ont également abordé le développement des fréquences aériennes entre les deux pays dans l'optique d'encourager le tourisme entre le Maroc et Israël, la digitalisation dans les transports, ainsi que l'encouragement du secteur privé et des startups à investir dans le domaine des transports.

La visite de travail de la ministre israélienne, à la tête d'une importante délégation, s'inscrit dans le cadre de l'intense échange entre les deux ministères depuis la rencontre des deux parties en mai 2022 en Allemagne.

Le programme de la visite de Mme Regev comprend un voyage thématique à bord d'Al Boraq vers Tanger, la visite du port de Tanger Med ainsi que la tenue de réunions avec de hauts responsables marocains.

Source : https://snrtnews.com/fr/article/maroc-israel-signature-de-trois-accords-dans-le-domaine-du-transport-75820